



Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

N° 2019/094

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 17 Décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PENNA, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Marie-Agnès ARPIN, Christine CLEMENT, Monique GRANIER, Christiane JAYMOND, Lucette MORIN, Mahdi AMIMOUR, Dominique BESSE, Eric JACQUEMOUD, Daniel ODDON, Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON.

Absents : Frédéric CRETIN, Catherine LENOIR-ADIN, Marie-Claire MEREL, Antoine ROBERT.

Secrétaire de séance : Olivier PETIT

Nombre de conseillers en exercice : 16 - **Présents :** 12 - **Votants :** 12

Date de la convocation : le 11 décembre 2019.

Date d'affichage du procès-verbal : le 20 décembre 2019.

FIXATION DES TARIFS D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2020

Fabien RAISSON, 1^{er} Adjoint, rappelle les tarifs fixés précédemment pour le service d'eau potable :

- 1,50 € le m³ (hors redevance Agence de l'eau) pour 2019 (consommation 2019 facturée en 2020) auquel s'ajoute une prime fixe d'accès au service de 30 € par an.

Il est proposé de maintenir le tarif actuel.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- ➔ DE MAINTENIR le tarif de redevance d'eau potable à 1,50 € le m³ pour la consommation à partir du 1^{er} janvier 2020 (facturation en 2021).
A ce prix s'ajoute la redevance de lutte contre la pollution de l'agence de l'eau,
- ➔ DE MAINTENIR la part fixe annuelle d'accès au service de l'eau à hauteur de 30 € par unité de logement,
- ➔ D'AUTORISER le Maire à signer toutes pièces issues des présentes.

Adoption à l'unanimité.

Ont signé les membres présents.

**Le Maire,
Jean-Luc PENNA**

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20191217-2019-094-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

